

L'Association canadienne des vétérinaires aviaires

Énoncé de position sur les petits élevages de volaille

L'Association canadienne des vétérinaires aviaires (ACVA) se consacre à la promotion de la santé et du bien-être des oiseaux partout au Canada ainsi qu'à la protection de la santé des producteurs et des consommateurs de produits de volaille. L'ACVA est consciente de l'intérêt grandissant que suscite la production avicole urbaine, et ne peut juger acceptables que les systèmes de production qui répondent adéquatement aux besoins physiques des oiseaux. Afin que leurs installations soient jugées acceptables, les producteurs, peu importe leur emplacement géographique et la taille de leur troupeau, doivent connaître et satisfaire les besoins physiques des oiseaux qu'ils possèdent. Ces besoins comprennent l'accès à de l'eau fraîche, à des aliments appropriés selon le type de production ainsi qu'à un logement convenable qui protège des prédateurs, de la vermine et des éléments et qui permet de maintenir une température confortable peu importe les conditions météorologiques. Les producteurs doivent également bénéficier d'un accès adéquat à un programme de santé et à des conseils professionnels, idéalement obtenus auprès d'un médecin vétérinaire expérimenté en médecine aviaire. L'ACVA est d'avis que quiconque produit des œufs ou de la viande pour la consommation humaine sans inspection gouvernementale doit connaître la façon de manipuler sécuritairement les œufs ou la viande qu'il produit. Partout au Canada, les producteurs avicoles doivent respecter la réglementation provinciale et municipale en vigueur concernant la vente de produits de la volaille à partir de leur ferme ou de leur résidence. Des protocoles concernant la manipulation des œufs souillés ou fissurés et des carcasses contaminées doivent être établis afin de protéger la santé humaine. Enfin, l'ACVA encourage tous les producteurs, peu importe la taille de leur troupeau, à adopter des pratiques écologiquement durables et à avoir un plan pour le retrait et l'élimination des déchets, y compris le fumier et les carcasses.

L'ACVA incite les municipalités qui appuient la production avicole urbaine à concevoir un système de permis et d'inspection pour faire en sorte que les producteurs soient identifiables, aient les connaissances et les installations nécessaires pour répondre aux besoins de leurs oiseaux, disposent d'un plan pour prodiguer les soins de santé nécessaires et éliminent tous leurs déchets de façon responsable. En appuyant ces objectifs, l'ACVA s'efforce de voir au bien-être des oiseaux tout en protégeant la santé des producteurs et des consommateurs de produits de la volaille.